

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie RENOUF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 29-10-2025

Présents : Annie RENOUF, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Laure de MAISONNEUVE, Frank RABILLE, Sylvie LEBON, Joseph BERNARD, Romain TESSIER

Absents ou excusés : Edouard de La BASSETIERE, Karine GAZEAU, Roger GOMET, Véronique DESMARICAUX

Pouvoir : Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Véronique DESMARICAUX a donné pouvoir à Sylvie LEBON

Roger GOMET a donné pouvoir à Annie RENOUF

Secrétaire : Romain TESSIER

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du compte-rendu du 22 septembre 2025. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

78/2025 CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UNE PASSERELLE LORA

Madame Le Maire, Annie RENOUF, explique que Vendée Numérique va déployer un réseau de communication radio, appelé LoRaWan (pour Long-Rance Wide-Area Network).

Ce nouveau réseau « bas-débit » sera complémentaire au réseau fibre « Très haut débit ». Il sera déployé d'ici juillet 2027 sur l'ensemble de la Vendée. Ce réseau permettra des optimisations financières, énergétiques, environnementales, et facilitera la gestion « intelligente » des bâtiments, des infrastructures et plus généralement des services publics.

L'entreprise SOGETREL en charge de déployer le réseau a identifié un point haut sur la commune afin d'implanter une « passerelle » LoRa. Le site retenu est le clocher de l'église. Cette passerelle se présente sous la forme d'une petite antenne qui va collecter les données des objets connectés. Les travaux de pose de la passerelle et la mise en service seront réalisés sous la responsabilité de Vendée Numérique. Également, Vendée Numérique ou une société désignée par elle, assurera la maintenance de ses passerelles.

Dans ce cadre, il est prévu une convention pour l'installation et la maintenance de cette passerelle LoRa. L'objet de cette convention est de déterminer les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles la collectivité autorise Vendée Numérique à utiliser ses installations pour implanter une passerelle LoRa sur le bâtiment et l'adresse annexés à la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa entre la commune et Vendée Numérique.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention et tous documents afférents à ce sujet.

79/2025 CONVENTION AVEC LE SYDEV- TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE LES COMBES 2

Madame Le Maire, Annie RENOUF, donne la parole à M. CHUSSEAU Francis, adjoint à la voirie.

M. CHUSSEAU explique que les travaux de finition de voirie sont en cours au lotissement les Combes 2 et qu'il convient d'y installer deux candélabres pour l'éclairage public, comme cela était convenu dans le programme des travaux de ce lotissement.

Il présente la convention du SYDEV qui indique une participation de la commune de 5 336.00 € pour cette installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de M. CHUSSEAU et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention avec le SYDEV d'un montant de 5 336.00 € pour l'installation de deux candélabres au lotissement les Combes 2.
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou un adjoint, à signer la convention et tous documents afférents à ce sujet.

80/2025 CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL (E-PRIMO) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE NANTES

Madame Le Maire expose que l'Académie de Nantes a impulsé le développement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. En Septembre 2025, 85 % des élèves des écoles publiques disposent d'un accès à l'ENT. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, recevoir des informations fiables et échanger avec l'équipe enseignante.

Le prochain marché e-primo couvrira la période 2026-2030.

Madame le Maire indique que les élèves de la commune de POIROUX bénéficient déjà d'e-primo et qu'il convient de pouvoir renouveler ce service aux élèves et aux familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (E-primo).
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou un adjoint, à signer la convention et tous documents afférents à ce sujet.

81/2025 VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les subventions 2025 aux associations.

M. Francis CHUSSEAU, intéressé, est sorti de la salle de Conseil Municipal lors du vote « subvention Anciens Combattants ».

M. Stéphane CHAIGNE, intéressé, est sorti de la salle de Conseil Municipal lors du vote « subvention Les Coqs Sportifs »

Mme Evelyne DRAPEAU, intéressée, est sortie de la salle de Conseil Municipal lors du vote 'subvention au Club de 3^{ème} âge »

Au vu des bilans fournis par les différentes associations et organismes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

Club du 3 ^{ème} Age	320.00 €
Poiroux Autrefois	188.00 €
Secours catholique	120.00 €
OCCE Poiroux	627 € + 86 € de subvention exceptionnelle
Paniers Talmondaïs	120.00 €
Les Coqs Sportifs	420.00 € + 300 € de subvention exceptionnelle
Rased (30 euros par classe)	150.00 €
Anciens combattants	350 € + 200 € de subvention drapeau
AAPPMA	295.00 €
Les Bienfêteurs	Pas de dépôt de dossier
Société de chasse	Pas de dépôt de dossier
Club de Tennis	Pas de dépôt de dossier
Comité de Parents d'élèves	Pas de dépôt de dossier

82/2025 LOCATION D'EMPLACEMENT DE BANDEROLES PUBLICITAIRES SUR 2 PANNEAUX GRILLAGÉS COMMUNAUX

Madame le Maire explique que la commune dispose de deux panneaux publicitaires, un situé le long de la RD 70, et un situé à la croisée de la Lièvre.

Elle indique que des entreprises ou des commerçants seraient intéressés pour mettre de la publicité en panneau, ou en banderole.

Elle rappelle que jusque-là, ces emplacements étaient réservés aux associations de la commune, et précise qu'ils ne sont que très peu utilisés. Aussi, elle propose de louer des emplacements de 2m x 1m. Elle demande au Conseil Municipal son avis et d'en déterminer le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de louer l'emplacement d'un panneau publicitaire de 2mx1m à 15 €/mois ou bien à 100 € l'année.

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou un adjoint, à signer les baux de location et tous documents afférents à ce sujet.

83/2025 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024 - COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Madame le Maire explique qu'il est obligatoire de présenter aux conseillers municipaux, pour information, le rapport annuel d'activités 2024 de Vendée Grand Littoral.

Après la présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Indique avoir pris acte du rapport annuel d'activités 2024 de Vendée Grand Littoral

84/2025 RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2024 (CLECT) - COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Madame le Maire explique qu'il est obligatoire de présenter aux conseillers municipaux, pour information, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2024 de Vendée Grand Littoral.

85/2025 RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de présenter aux conseillers municipaux, pour information, le rapport annuel 2024 'EAU ET ASSAINISSEMENT' de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après la présentation réalisée par M. Francis CHUSSEAU, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- indique avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 'EAU ET ASSAINISSEMENT' de Vendée Grand Littoral

86/2025 RAPPORT ANNUEL «GESTION DES DECHETS MENAGERS» COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE GRAND LITTORAL

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de présenter aux conseillers municipaux, pour information, le rapport annuel 2024 'GESTION DES DECHETS MENAGERS ' de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral.

Après la présentation réalisée par M. Francis CHUSSEAU, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- indique avoir pris connaissance du rapport annuel 2024 'GESTION DES DECHETS MENAGERS ' de Vendée Grand Littoral.

87/2025 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 213 RUE DES JUSTICES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AC 121, d'une superficie totale de 2 280 m², situé 213 rue des Justices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 22 octobre 2025, présentée par l'Office Notarial BAUDILLON Marc, notaire à Jard sur Mer, concernant le bien cadastré section AC 121 d'une superficie totale de 2 280 m², situé 213 rue des justices.

88/2025 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 199 LA ROSIERE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AH 2, d'une superficie totale de 1 068 m², situé 199 La Rosière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 20 octobre 2025, présentée par l'Office Notarial MOUTARD Caroline, notaire à Longeville sur Mer, concernant le bien cadastré section AH 2 d'une superficie totale de 1 068 m², situé 199 La Rosière.

89/2025 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 160 rue de l'Ajonnière

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AH 41, d'une superficie totale de 1 179 m², situé 160 rue de l'Ajonnière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 17 octobre 2025, présentée par l'Office Notarial ROULLET Vincent, notaire à VERRUYES (79), concernant le bien cadastré section AH 41 d'une superficie totale de 1 179 m², situé 160 rue de l'Ajonnière.

90/2025 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – rue du Domaine du Moulin des Landes

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner de bien.

Elle l'invite à se prononcer sur son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AH 18, d'une superficie totale de 644 m², situé rue du Domaine du Moulin des Landes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 08 octobre 2025, présentée par l'Office Notarial GUITTON Cédric, notaire à Talmont St Hilaire (85), concernant le bien cadastré section AH 18 d'une superficie totale de 644 m², situé rue du Domaine du Moulin des Landes.

LE MAIRE

Annie RENOUF



LE SECRETAIRE

Romain TESSIER

